



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

**Le Délégué Territorial**

Dossier suivi par : **JADAULT Patrice**  
Téléphone : 04 94 65 96 56  
Mail : [p.jadault@inao.gouv.fr](mailto:p.jadault@inao.gouv.fr)

V/Réf : 23/0313/DB  
Affaire suivie par :

N/Réf : 01/15/03/2023

**Objet : Révision du PLU de la  
Commune de Tallard**

**Monsieur Le Maire**  
**Hôtel de Ville**  
**1 place du Général de Gaulle, BP 26**

**05130 - TALLARD**

La Valette du Var, le 15 mars 2023

Monsieur Le Maire,

Par courrier reçu le 13 mars 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, (*article R.153-6 du code de l'urbanisme, et Article L112-3 du code rural*), le projet de révision du PLU sur la commune de Tallard.

La commune de Tallard est située dans les aires de production des IGP/IG "Hautes-Alpes", "Génépi des Alpes", "Miel de Provence", "Agneau de Sisteron", "Pommes des Alpes de Haute Durance", "Méditerranée".

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation,  
Le Délégué Territorial  
Emmanuel Estour

**Copie : DDT 05**